



ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 44 / 2022

**portant autorisation d'occupation du
domaine public
Parking de la salle polyvalente
Cirque SHOW CIRCUS**

Le Maire de la Commune d'Innenheim,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 ? 1.2212-2
et L.2213-2 2213.2 ;

VU le Code de la voirie routière,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements
et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8
du 7 janvier 1983,

VU la demande par laquelle M. Indy LOYAL sollicite l'autorisation d'occuper temporairement
le domaine public communal pour l'installation du cirque SHOW CIRCUS afin de donner
des représentations le mercredi 2 novembre 2022,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des participants,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement automobile sur le lieu
d'implantation du cirque,

ARRÊTE :

Article 1 : Le cirque SHOW CIRCUS est autorisé à s'installer sur le parking de la salle
polyvalente d'Innenheim, rue du Stade :

les mercredi 2 novembre et jeudi 3 novembre 2022

Article 2 : Durant ces deux jours, la circulation automobile sera interdite, sauf véhicules de
secours, sur le lieu d'implantation du cirque.

Le stationnement des véhicules, hors ceux du cirque, sera interdit sur le parking
de la salle polyvalente.

Article 3 : Pendant la durée de l'occupation, le périmètre sera matérialisé et sécurisé par le
Cirque SHOW CIRCUS. Les règles de sécurité et d'accessibilité relatives à
l'occupation du domaine public devront être respectées.

Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de
propreté. A défaut, tout nettoyage éventuel du périmètre d'occupation après le
passage du cirque sera facturé par un titre émanant du trésor public.

.../...

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché par les organisateurs aux abords des lieux d'implantation du cirque.

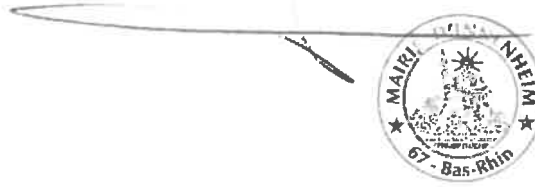
Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Obernai
- Mme la Chef de la Police Pluricommunale à Obernai
- M. Indy LOYAL, Cirque SHOW CIRCUS
- M. le Président du Comité de Gestion de la salle polyvalente
- M. le Président de l'Union Sportive Innenheim
- M. le Chef de Section du CPI d'Innenheim
- Affichage et publication sur le site internet de la commune
- Dossier

A Innenheim, le 2 novembre 2022

Le Maire,

Jean-Claude JULLY.



Arrêté affiché à la mairie et publié sur le site de la Commune d'Innenheim, le

- 2 NOV. 2022